

**L'égalité des femmes
et des hommes dans
la culture et la communication**

vendredi 1^{er} mars 2013

Contact presse

**Département de l'information
et de la communication**

Service de presse
Tél. : 01 40 15 83 90
service-presse@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr
[www.facebook.com/
ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)
<https://twitter.com/MinistereCC>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Sommaire

Communiqué de presse
p.3

Le Comité interministériel des droits des femmes et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012
p.4

Le Comité ministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication
p.6

L'Observatoire pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication
p.8

La saison égalité
p.10

« En avant toutes »
Un événement éditorial d'une envergure inédite
p.11

Communiqué de presse



Première réunion du comité ministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la culture et la communication, et lancement de la semaine « En avant toutes ! » sur France Télévisions

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication a réuni pour la première fois le comité ministériel pour l'égalité des femmes et des hommes dans le domaine de la culture et des médias. Composé d'une trentaine de personnes (élus, associations, dirigeants d'institutions culturelles et des médias, artistes, experts, administration du ministère), ce comité, dont l'objet est de suivre l'évolution de la place des femmes dans le champ culturel et médiatique, est un lieu de débat et de propositions pour faire bouger les choses.

Le comité s'appuie notamment sur l'Observatoire de l'égalité, qui rassemble et met à disposition du public des données actualisées. Le premier rapport de l'Observatoire fait apparaître une situation déséquilibrée, à la fois en termes d'accès aux postes à responsabilité, de place des femmes dans la programmation artistique ou encore d'écart de rémunération.

Face à cette situation, des premières actions ont d'ores et déjà été entreprises. Une « Saison égalité » a été lancée, avec l'envoi d'une lettre à quelque 270 dirigeants d'institutions culturelles dans le domaine du spectacle vivant, les invitant à inverser la tendance tant dans les choix de programmation que dans l'accès aux moyens de production. Toutes les institutions de la culture et des médias sont invitées à s'y associer.

La programmation sur les chaînes de France Télévisions, du 2 au 9 mars prochains, d'une semaine intitulée « En avant toutes ! », couvrant tous les genres habituellement proposés – magazines, cinéma, fiction, documentaire, information, sport, spectacle vivant ou jeux et divertissements – est inscrite dans le programme « le 8 mars c'est toute l'année » du ministère des Droits des femmes. C'est une belle illustration de cette démarche.

Paris, le 1^{er} mars 2013

Contact presse

Département de l'information et de la communication

Service de presse
Tél. : 01 40 15 83 90
service-presse@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr
[www.facebook.com/
ministere.culture.communication](http://www.facebook.com/ministere.culture.communication)
<https://twitter.com/MinistereCC>

Comité interministériel des droits des femmes et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012

Mesures du ministère de la Culture et de la Communication en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

(Feuille de route)

Voici les dix principales mesures qui vont être mises en oeuvre dans les semaines et les mois qui viennent.

Première mesure :

Rappeler sans attendre à l'ensemble des dirigeants des institutions de la Culture et de la Communication l'importance attachée par le Gouvernement à la politique d'égalité entre les hommes et les femmes ; faire systématiquement figurer l'obligation de mettre en oeuvre cette politique dans les lettres de mission qui leur sont adressées.

Deuxième mesure :

Rendre visible l'invisible ; à cette fin, mettre en place un observatoire de l'égalité dans le champ de la Culture et de la Communication ; cet observatoire rassemblera les informations régulièrement actualisées sur les nominations et les programmations ; il sera autant que possible réalisé en concertation avec les collectivités locales et sera rendu public.

Troisième mesure :

Concevoir une « saison égalité » dans les institutions culturelles nationales, en particulier dans le champ du spectacle vivant.

Quatrième mesure :

Mener une politique incitative en définissant des clauses de promotion de l'égalité dans les différentes conventions conclues entre le ministère et les institutions culturelles, sur tous les plans : nominations, rémunérations, programmation, accès aux moyens de diffusion, lutte contre les discriminations et les représentations sexistes.

Cinquième mesure :

Constituer un vivier ; repérer les talents qui n'osent pas forcément s'exprimer, et qui pourtant existent déjà ; et en amont, identifier les jeunes professionnelles, dans tout le champ du ministère.

Sixième mesure :

Dans le cadre de la réflexion sur l'évolution du CSA, proposer des améliorations au dispositif actuel de veille sur le sujet de l'égalité et de la place des femmes dans les médias.

Septième mesure :

Respecter la parité dans la composition des jurys et des différentes commissions consultatives, au fur et à mesure des renouvellements.

Huitième mesure :

Organiser des formations dans les établissements d'enseignement supérieur du ministère.

Neuvième mesure :

Concernant les agents du ministère, aller au-delà des dispositions prévues par la loi dite « Sauvadet » à propos des nominations aux emplois de cadres dirigeants et au sein des conseils d'administration ; et veiller à l'égalité des rémunérations.

Dixième mesure :

Création d'un comité ministériel des droits des femmes dans la Culture et la Communication, présidé par la ministre, qui se tiendra dès janvier ; mise en place d'un plan de communication.

Le comité

Objectifs

Le comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication est un lieu de débat et de propositions. Il a pour objet de suivre l'évolution de la place des femmes dans l'ensemble de ce champ, d'apprécier les résultats des actions en faveur de l'amélioration de la situation, d'évaluer les difficultés, et de faire toute suggestion.

Pour ce faire, il s'appuiera notamment sur l'observatoire de l'égalité, et sur toutes les études complémentaires qui pourront être portées à sa connaissance.

Il associe sous la présidence de la ministre de la culture et de la communication l'ensemble des acteurs : élus, associations, dirigeants d'institutions culturelles et des médias, artistes et experts et bien sûr l'administration du ministère.

Composition

1 - pour l'administration :

- le secrétaire général,
- le directeur général des patrimoines,
- le directeur général de la création artistique,
- la directrice générale des médias et des industries culturelles,
- la cheffe de l'inspection générale des affaires culturelles,
- le délégué général à la langue française et aux langues de France,
- la directrice régionale des affaires culturelles du Nord Pas de Calais,
- la haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits.

2 - pour les élus et le monde associatif :

- la présidente de la délégation aux droits des femmes et de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de l'Assemblée nationale, Catherine Coutelle
- la présidente de la délégation aux droits des femmes et de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat, Brigitte Gonthier-Maurin
- le président de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC), Philippe Laurent
- une représentante des collectifs H/F, Sonia Leplat

3 - pour les dirigeants d'institutions culturelles dans les différents champs :

- le directeur général de la Cité de la Musique, Laurent Bayle
- la directrice du théâtre grand T à Nantes, Catherine Blondeau
- la directrice des musées d'Angers, Ariane James-Sarazin,
- le directeur général de la Fémis, Marc Nicolas,
- la directrice de l'école nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais, Nasrine Seraji,
- la directrice de l'opéra de Lille, Caroline Sonrier

4 - pour le CSA et les médias publics :

- Sylvie Pierre-Brossolette, Conseiller, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA),
- le président-directeur général de France-Télévisions, Rémy Pflimlin,
- le président-directeur général de Radio-France, Jean-Luc Hees,
- la présidente d'Arte, Véronique Cayla,
- la présidente de l'Audiovisuel Extérieur de la France (AEF), Marie-Christine Saragosse

5 - pour les associations et organismes professionnels :

- le président de la Fédération des Entreprises du Spectacle vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma (FESAC), Jacques Peskine
- la directrice de l'AFDAS, Christine Bruère-Dawson
- le président de la Fédération des professionnels de l'art contemporain (CIPAC), Emmanuel Latreille (président du FRAC Languedoc Roussillon)
- le président du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC), François Le Pillouer

6 - personnalités qualifiées, artistes et experts :

- Julie Bérès, metteuse en scène
- Sophie Calle, plasticienne
- Caroline Champetier, réalisatrice, chef opérateur
- Laurence Equilbey, chef d'orchestre
- Caroline Fourest, journaliste
- Anne-Marie Garat, écrivaine
- Marjane Satrapi, réalisatrice

- Sophie Deschamps, responsable du dossier égalité à la SACD
- Brigitte Grésy, experte médias/stéréotypes

L'Observatoire pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Culture et la Communication

L'Observatoire de l'égalité rend publiques des informations objectives sur la situation des femmes dans la sphère de la culture et de la communication afin de mobiliser l'ensemble des acteurs sur le fondement d'un constat objectif.

Objectif : rassembler et partager des données actualisées sur l'égalité hommes/femmes dans la culture et la communication

Ce premier rapport rassemble une centaine de tableaux et indicateurs relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces indicateurs présentés sont classés en trois domaines :

- accès des femmes aux responsabilités : postes de direction, ressources humaines, accès aux moyens de productions et aux financements publics ;
- programmation ;
- rémunérations.

L'observatoire a vocation à s'élargir au champ des industries culturelles (cinéma, presse, édition...), et à approfondir un certain nombre de points : place des femmes dans les chaînes et les programmations de l'audiovisuel public, place des femmes parmi les auteurs programmés dans les lieux de spectacle etc.

Les données seront régulièrement actualisées et mises à disposition du public.

Premiers constats

> Quel que soit le type de structure, un accès limité des femmes aux plus hautes responsabilités

- 24% des établissements publics sous tutelle du ministère sont dirigés⁽¹⁾ par une femme, cette part diminuant à 20% parmi les 10 établissements publics les plus importants (500 salariés ou plus) ;
- 26% des structures subventionnées⁽²⁾ de la création artistique dirigées par une femme. Cette proportion est en deçà de 10% dans le cas des centres de création musicale (CCM), des opéras, des centres dramatiques ou des pôles cirques. Les structures dirigées par des femmes sont souvent les moins importantes (au regard des subventions accordées à ces structures) ;
- deux des cinq entreprises de l'audiovisuel public sont présidées par des femmes ; elles sont 36% dans les comités de direction.

(1) Il s'agit du président en cas d'existence d'un poste de président exécutif ou sinon du directeur général.

(2) Labels du programme 131 : CDN, SN, CCN, CDC, CCM, SMAC, opéras, orchestres, pôles cirque, CNAR, FRAC et centres d'art.

> **Programmation artistique : des femmes largement minoritaires**

- 29% des spectacles diffusés durant la saison 2011-2012⁽³⁾ ont été mis en scène ou chorégraphiés par des femmes ;
- en 2011, parmi les acquisitions des FRAC, 24% des œuvres ont été réalisées par des femmes.
- dans les médias, la place des femmes reste également limitée. Ainsi, plusieurs indicateurs relatifs à la présence des femmes intervenant comme expertes dans les émissions ne dépassent pas 20%.

> **Des écarts de rémunération, même à caractéristiques d'emploi équivalentes**

- en 2010, le salaire horaire moyen d'une femme travaillant dans la sphère culturelle est inférieur à celui d'un homme. L'écart atteint - 8% dans les établissements publics, -15 % dans l'audiovisuel public et -20% dans les entreprises culturelles du privé⁽⁴⁾ ;
- une partie seulement de cet écart de rémunération s'explique par un effet d'âge, de type d'emploi ou de profession exercée.

(3) Programmation des théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux, scènes nationales, scènes conventionnées et théâtres de ville (source CNT/DGCA).

(4) C'est-à-dire l'ensemble des entreprises (y compris associations) ayant une activité culturelle (audiovisuel, presse, livre, architecture, patrimoine, arts visuels, édition, spectacle vivant, enseignement culturel) hors : ministère de la culture, services déconcentrés à compétence nationale, collectivités territoriales, audiovisuel public (soit 80 % des salariés de la sphère culturelle).

La saison égalité

Le lancement d'une « saison égalité » fait partie des engagements ministériels pris à l'occasion du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes qui s'est réuni le 30 novembre dernier sous la présidence du Premier ministre.

La décision de lancer cette saison s'appuie sur le constat établi depuis quelques années (grâce notamment aux deux rapports de Reine Prat¹, en 2006 et 2009, sur la place des femmes dans le spectacle vivant) et malheureusement confirmé par les premières données de l'observatoire de l'égalité dans la culture et de la communication. Elle fait écho aux « saisons égalité » organisées par les collectifs H/F dans quelques régions, collectifs qui se sont précisément créés à la suite de ces premiers rapports.

Ce constat fait apparaître la faible place faite aux femmes dans la programmation. Ainsi :

- moins de 30% des spectacles diffusés durant la saison 2011-2012 ont été mis en scène ou chorégraphiés par des femmes,
- parmi les acquisitions des FRAC, moins du quart sont des œuvres réalisées par des femmes,
- dans les médias (Le rapport de 2011 « les expertes, bilan d'une année d'autorégulation » (rapport de la commission sur l'image des femmes dans les médias)), le taux de présence des femmes expertes est de 20% dans les magazines d'information (sur un échantillon représentant l'ensemble des chaînes de télévision) et de 16% dans les journaux télévisés (même source)¹.

Pour faire évoluer cette situation, outre un plan d'actions dans la durée, des gestes exemplaires et volontaristes peuvent enclencher le mouvement. C'est dans cet esprit qu'un courrier a été adressé à 270 dirigeants d'institutions dans le domaine du spectacle vivant, qui les invite à inverser la tendance, tant pour ce qui est des choix de programmation que de l'accès aux moyens de production.

Bien entendu, toutes les institutions sont invitées à participer à la saison égalité, dans tous les secteurs de la culture et de la communication : patrimoine, cinéma, édition et bien sûr médias. Il s'agit là d'une autre façon de « rendre visible l'invisible » : non plus en dénonçant une situation injuste, mais en montrant tout ce qui est déjà réalisé par de nombreuses femmes et au meilleur niveau. L'ensemble de ces actions sera recensé et une communication nationale sera organisée, notamment sur le site du ministère, sous l'intitulé « saison 1 de l'égalité », afin de donner le maximum de résonance à ces initiatives.

Par ailleurs, il est nécessaire que les grandes institutions publiques nationales s'engagent tout particulièrement dans cette saison, et que chacun des grands domaines du ministère fasse l'objet d'une action d'envergure. C'est ainsi qu'il faut saluer l'initiative de France Télévisions, dont toutes les antennes se mobilisent à partir du 2 mars pour une semaine avec une programmation exceptionnelle concernant tous les genres proposés habituellement aux téléspectateurs. La télévision publique ouvre donc la saison 1 de l'égalité par un événement éditorial inédit. Dans les champs du théâtre, de la musique, du cinéma, de la danse, des arts plastiques, d'autres initiatives d'ampleur nationale sont en cours de définition : c'est aussi pleinement le rôle du service public que de contribuer à faire évoluer la place des créatrices et des artistes, et l'image des femmes en général dans notre société.

Cette saison 1 de l'égalité ouvre la voie : elle sera la première d'un cycle de 3 saisons, qui permettra aux dirigeants des institutions concernées d'organiser leurs initiatives sur une durée suffisamment longue pour leur donner plus de visibilité et marquer chaque année un progrès.

1 - Reine Prat a été chargée de mission pour l'égalité h/f dans les arts du spectacle à la DMDTS/MCC

« En avant toutes ! » : un événement éditorial d'une envergure inédite

En avant toutes !

Pour la deuxième fois en 2013, après notre semaine spéciale dédiée au théâtre, toutes les antennes et tous les écrans de France Télévisions se mobilisent.

Le 8 mars, la Journée internationale de la femme est l'occasion pour le service public de consacrer une semaine entière, à partir du 2 mars, à une programmation exceptionnelle couvrant tous les genres proposés habituellement aux téléspectateurs : les magazines, le cinéma et la fiction, le documentaire, l'information, sans oublier le sport, le spectacle vivant ou encore les jeux et les divertissements.

Nos chaînes bouleversent leurs grilles, dans un esprit de fête et de mobilisation. France Télévisions diffuse des programmes inédits, des plus courts et drôles – avec les vingt et une mini-comédies qu'a concoctées Le Bureau des affaires sexistes pour toutes nos chaînes – aux plus longs, avec une nuit documentaire Infrarouge XXL sur France 2, qui proposera des oeuvres inédites et marquantes. Sans oublier les écrans et applications mobiles du service public qui offrent notamment avec l'INSEE un « calculateur de disparités » en matière de rémunération.

Le groupe France Télévisions est depuis longtemps le plus grand terrain de sport féminin. Nous poursuivons cette démarche qui nous est naturelle et ne doit rien aux effets de mode, mais plutôt à notre attachement à des valeurs de diversité et de richesse de nos programmes, afin que France Télévisions soit le plus possible le reflet de la société française.

C'est pourquoi « En avant toutes ! » n'est pas un acte militant et ne renvoie pas à une dimension combattante de la question de la place des femmes dans notre société. Il ne s'agit pas non plus d'un alibi qui permettrait, le reste de l'année, de tourner le dos aux engagements qui nous animent continuellement.

Mais je crois nécessaire d'engager parfois la télévision publique dans des actions de mobilisation de nos concitoyens pour faire bouger les mentalités. Grâce à un événement éditorial d'une envergure inédite, nous voulons rendre compte de la condition et de la place des femmes aujourd'hui et lutter contre les stéréotypes. Nous voulons montrer des modèles pour jouer pleinement notre rôle de média responsable des représentations collectives et de l'image qu'ont les femmes dans la société. Et nous voulons aussi, fidèles à nos valeurs de solidarité et à notre histoire, relayer les combats que mènent les femmes dans le monde.

J'espère que vous prendrez autant de plaisir à découvrir ces programmes que les équipes de France Télévisions en ont eu à produire cet événement.

Rémy Pflimlin

Président-directeur général de France Télévisions